



REPUBLIQUE FRANCAISE (LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE)
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CANTON DE FORCALQUIER

COMMUNE DE LA BRILLANNE

Convocation à la séance du conseil municipal du 30 mars 2023

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le jeudi 30 mars 2023 à 20h00 en salle du Conseil.

Je vous prie de participer à cette séance dont **l'ordre du jour** est le suivant :

Démissions de M. LUCAS et Mme SAUVADET et présentation des deux nouveaux conseillers municipaux : Mme COURSELLE et M. DE MEESTER (L270 code électoral).

Modification du Règlement Intérieur du conseil municipal (mise à jour légale 1^{er} juillet 2022).

- Modification des Commissions communales ;
- Modification des délégations auprès de nos partenaires ;
- Présentation du pacte fiscal et financier de la DLVA
- Prise en compte de la modification des statuts du syndicat du Parc Régional Naturel du Luberon ;
- Convention Crèche
- Convention La Cordelière
- Convention avec AFM Téléthon pour la préparation 2023 (prêt de salle)
- Convention avec l'association Vivo04 (prêt du stade)
- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022 et affectation des résultats 2022
- Vote taux d'imposition communaux 2023
- Vote des subventions aux associations 2023
- Vote du budget 2023
- Informations et questions diverses :
 - PLU Oraison ;
 - Renouvellement contrat avec le laboratoire vétérinaire du CD04 ;
 - Présentation de l'Atlas dynamique des zones inondables (ADZI) du SMAVD ;
 - Présentation de l'Atlas forestier communal ;
 - Adhésion à la Fondation du patrimoine ;
 - Signalement d'une coupure EDF le 12 avril 2023 ;
 - Attribution d'une délégation en matière de travaux à M. Jackie FAUCOU à compter du 1^{er} avril 2023.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Fait à La Brillanne, le 20 mars 2023

Le maire

Jean-Charles BORGHINI

